

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2024

COMMUNE DE PRUINES, AVEYRON.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
AVEYRON

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE PRUINES**

### SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix avril à vingt heure, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, VIELLE Sylvie.

Absents : FERAL Joffrey, CARLES Christian.

Monsieur MERLET Claude a été nommé secrétaire de séance.

### NOMBRE DE MEMBRES

| Affiliés<br>Au conseil<br>Municipal | En exercice | Qui ont pris<br>Part à la<br>Délibération |
|-------------------------------------|-------------|---|
| 11                                  | 08          | 06  |

Date de la convocation :  
05/04/2024

Date d'affichage :  
05/04/2024

### **Délibération 2024-06**

#### OBJET DE LA DELIBERATION

Affectation du résultat 2023

Le conseil municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2023,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
- Considérant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de 101 565.79 € qui se décompose ainsi qu'il suit :

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| - Excédent reporté.....       | 60 374.92 € |
| - Résultat de l'exercice..... | 41 190.87 € |

- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

|                                    |                    |
|------------------------------------|--------------------|
| Restes à réaliser recettes         | 125 373.30 €       |
| Restes à réaliser dépenses         | - 259 520.00 €     |
| Excédent de clôture Investissement | 58 746.28 €        |
| <b>Besoin total de financement</b> | <b>75 400.42 €</b> |

- Décide d'affecter le résultat au BP 2024, ainsi qu'il suit :

- Au compte 1068 (IR) – excédent fonctionnement capitalisé...75 400.42 €
- Au compte 002 (FR) – excédent fonctionnement reporté..... 26 165.37€

Acte rendu exécutoire  
après transmission en Préfecture  
par voie dématérialisée le :

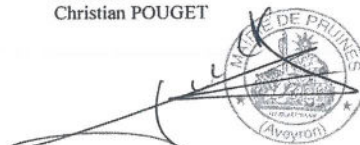
16 AVR. 2024

et publication ou notification du :

Le maire  
Christian POUGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
Le maire  
Christian POUGET



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PRUINES

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents<br>Au conseil<br>Municipal | En exercice | Qui ont pris<br>Part à la<br>Délibération |
|--------------------------------------|-------------|---|
| 11                                   | 08          | 06  |

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, VIELLE Sylvie.

Absents : FERAL Joffrey, CARLES Christian

Monsieur MERLET Claude a été nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation :  
05/04/2024

Date d'affichage :  
05/04/2024

Délibération 2024-07

OBJET DE LA DELIBERATION

Approbation du compte administratif  
Exercice 2023

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, siégeant sous la présidence de MERLET Claude, 1<sup>er</sup> adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Christian POUGET, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

|                             |   | FONCTIONNEMENT          |                          | INVESTISSEMENT          |                          | ENSEMBLE                |                            |
|-----------------------------|---|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|----------------------------|
|                             |   | Dépenses<br>ou déficits | recettes ou<br>excédents | dépenses<br>ou déficits | recettes ou<br>excédents | dépenses<br>ou déficits | recettes<br>ou<br>excédent |
| résultats<br>reportés       | A |                         | 60 374.92                | 36 633.22               |                          |                         |                            |
| opérations de<br>l'exercice | B | 301 836.74              | 343 027.61               | 295 321.66              | 390 701.16               |                         |                            |
| total A+B                   | C | 301 836.74              | 403 402.53               | 331 954.88              | 390 701.16               |                         |                            |
| résultat de<br>l'exercice/B | D |                         | 41 190.87                |                         | 95 379.50                |                         | 136 570.37                 |
| résultat de<br>l'exercice/C | E |                         | 10 1565.79               |                         | 58 746.28                |                         | 160 312.07                 |

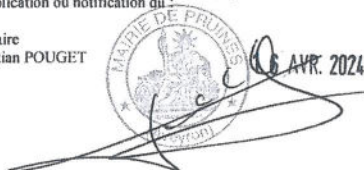
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Adopte le compte administratif 2023.

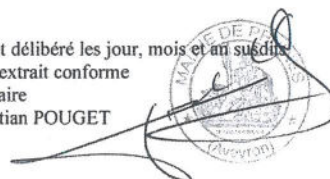
Acte rendu exécutoire  
après transmission en Préfecture  
par voie dématérialisée le :

et publication ou notification du : 16 AVR. 2024

Le maire  
Christian POUGET

  
16 AVR. 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
Le maire  
Christian POUGET

  
16 AVR. 2024

République Française  
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de PRUINES  
Séance du 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril, à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

**Présents :** CARLES Christian, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, VIELLE Sylvie, FOULCHÉ Corinne

**Absent :** FÉRAL Joffrey,

**Secrétaire :** Claude Merlet.

**Date de convocation et affichage :** 05 Avril 2024

**Nombre de membres :** Conseil municipal : 11- En exercice : 08 – Présents – 0

**OBJET** Vote du budget primitif 2024.

Délibération : 2024 08

Monsieur le maire présente le budget primitif 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

| SECTION        | DEPENSES     | RECETTES     |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 303 351.33 € | 303 351.33 € |
| Investissement | 858 166.60 € | 858 166.60 € |

**Fonctionnement 303 351.33 €**

- Recettes 277 185.96 € + résultat reporté : 26 165.37 €
- Dépenses 303 351.33 €

**Investissement 636 779.02 €**

- Recettes 858 166.60 €
- Dépenses 858 166.60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le budget primitif 2024
- D'autoriser le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire  
après transmission en Préfecture  
par voie dématérialisée le :

16 AVR. 2024

et publication ou notification du :

Le maire  
Christian POUGET

16 AVR. 2024



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRUINES

| NOMBRE DE MEMBRES                    |             |   |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents<br>Au conseil<br>Municipal | En exercice | Qui ont pris<br>Part à la<br>Délibération |
| 11                                   | 08          | 06  |

Date de convocation : 05/04/2024  
Date d'affichage : 05/04/2024

**Délibération 2024-009**

**OBJET DE LA DELIBERATION**  
Approbation du compte de gestion 2023

**SEANCE DU 10 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : Lucena BENVINDA, MERLET Claude, POUGET Christian, Nobélia POULAIN de La FONTAINE, FOULCHÉ Corinne, VIELLE Sylvie.

Absents : FERAL Joffrey, CARLES Christian

Monsieur MERLET Claude a été nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. Lionel GUERY, responsable du service de gestion comptable de Decazeville, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

-après s'être assuré que le responsable du service de gestion comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023
- 2) Statuant sur l'exécution de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le responsable du service comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire  
après transmission en Préfecture  
par voie dématérialisée le :

16 AVR. 2024

et publication ou notification du :

16 AVR. 2024

Le maire  
Christian POUGET



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
Le maire  
Christian POUGET





## Questions diverses :

Une demande de subvention de cent cinquante euros, (150 euros) est formulée par l'association : « Sport Quilles ».

Les élus proposent d'établir des critères d'attribution des subventions afin de formaliser les choses.

De plus, les élus proposent de demander une participation aux associations pour louer la salle des fêtes.

Les élus évoquent la possibilité de revoir la convention fixant le coût horaire de mise à disposition de l'employé du centre technique pour les travaux réalisés hors de la commune.

Le conseil municipal s'étonne des modes de calculs présentés par la trésorerie qui compliquent l'établissement du budget et émet des réserves sur le vote du budget bien que donnant son accord pour son adoption.

Monsieur Claude Merlet, premier adjoint, porte à la connaissance des membres du conseil que l'enquête publique portant sur le Plan local d'urbanisme intercommunal qui devait se dérouler les 4 et 13 juin prochain est décalée et se déroulera en septembre à une date restant à fixer.

Le Maire,  
séance

Christian POUGET



Le Secrétaire de

Claude Merlet

